
Conditions générales de fonctionnement Clinique Vétérinaire de Lanmeur

Les présentes conditions générales de fonctionnement (CGF) sont consultables sur le site internet. vetopleyber.com et en salle d'attente de chacune des 2 structures de Pleyber Christ et Lanmeur.

Tous les actes et soins réalisés au sein de nos structures sont soumis aux présentes CGF que tout détenteur ou propriétaire d'animaux déclare accepter sans conditions.

Appellation de l'établissement et espèces habituellement traitées.

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire » pour animaux de compagnie et cabinet vétérinaire pour les bovins, ovins et caprins, conformément à l'arrêté du 13 Mars 2015 relatif aux établissements de soins.

Clinique Vétérinaire de Lanmeur

24, route de Locquirec 29620 LANMEUR

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h15 et 14h à 19 h, sauf le Samedi où la fermeture a lieu à 18 heures.

Les consultations se font sur rendez-vous.

Société d'exercice

SELARL de vétérinaires de Pleyber-Christ et Lanmeur

Personnel affecté aux soins des animaux.

Vétérinaires.

Dr vétérinaire Marilyne Bodiou, diplômée de l'école vétérinaire d'Alfort,

Dr vétérinaire Maxime Graton, diplômé de l'école vétérinaire de Nantes,

Dr vétérinaire Julie Juton, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes,

Dr Philippe Messenger, diplômé de l'école vétérinaire d'Alfort,

Dr Julia Sourice, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes,

Dr Adeline Savater, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes,

Dr Laetitia Marquant, diplômée de l'école vétérinaire d'Alfort,

Dr Amélie Stephan, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes,

Dr Frederic Dhooge, diplômé de l'école vétérinaire de Liège,

Dr Raphaëlle WOERLE, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes,



Dr Lisa Pettier, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes,

Dr Fanny Lennon, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes,

Dr Claire Hudin, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes.

Assistants vétérinaires :

Audrey Vandendrische, ASV niveau 5

Fanny Floc'h, ASV niveau 5

Coralie Brésard, ASV niveau 5

Morgane Glorennec, ASV niveau 5

Marie Leard, ASV niveau 5

Marion Tanguy, ASV niveau 5

Nathalie Jeanneau, niveau 3

Laetitia Le Cam, ASV niveau 5

Marie-Pierre Bourhis, niveau 3

Camille Briand, niveau 3

Vanessa Pencalet, niveau 3

Lenaïg Le Stum, niveau 4

Prestations réalisées au sein de nos cliniques.

Consultations de médecine générale

Chirurgies de convenance et des tissus mous

Radiographie numérique dans le respect de la réglementation sur l'utilisation de ce matériel,

Endoscopie digestive,

Echographie abdominale, échocardiographie,

Analyses sanguines : biochimie, ionogramme (catalyst Iddex), numération/formule (lasercyte Iddex), temps de coagulation (Iddex), dosage progestérone (Iddex et mini vidas), test Felv/Fiv,

Anesthésies générales (fixes et gazeuse) avec monitoring : protocole choisi en fonction de la chirurgie. Délivrance de médicaments dans le respect de la législation en vigueur.

Vente de matériel et produits d'hygiène ainsi que d'aliments physiologiques et diététiques.

Matériel présent dans chaque structure.



Matériel de radiologie numérique,

Anesthésie gazeuse,

Echographe,

Analyseurs catalyst et lasercyte, pour la biochimie et les numérations/formules sanguines,

Cages d'hospitalisation inox, tables baignoires pour préparation des animaux, matériel de maintien au chaud, de perfusion et d'oxygénation,

Matériel nécessaire à la chirurgie,

Détartreur, microscope.

Les 2 sites utilisent le logiciel Bourgelat.

Permanence de soins.

Afin d'assurer le meilleur service aux animaux que nous suivons, nous assurons un service de garde au sein de notre structure. Chaque jour, un de nos vétérinaires assure la garde, en dehors des heures ouvrables. En cas de besoin, il peut être secondé par un 2^o vétérinaire d'astreinte. Ce service de garde peut se faire à Pleyber Christ ou Lanmeur, selon la personne de permanence.

Animaux hospitalisés.

Sauf cas exceptionnel, aucun personnel ne dort sur place. Les animaux sont mis dans les meilleures dispositions pour passer la nuit. Une caméra de surveillance permet de visionner les animaux hospitalisés à risque.

Vous pouvez rendre visite à votre compagnon pendant les heures d'ouverture sur RDV si cela ne perturbe pas le fonctionnement de l'établissement.

Les visites ne sont pas permises en dehors des horaires d'ouverture.

Espèces traitées.

Nous soignons essentiellement les chiens et les chats, mais aussi les Nac avec une vétérinaire qui s'y intéresse particulièrement. Une partie des vétérinaires s'occupe aussi des bovins et petits ruminants. Nous ne soignons pas les chevaux. Des vétérinaires spécialisés dans le voisinage s'en chargent.

Pour certaines pathologies, nous référons à des confrères spécialisés qui bénéficient de toute notre confiance.

Conditions tarifaires.

Le tarif de nos interventions courantes est affiché en salle d'attente. Toute intervention ou vente fait l'objet d'une facturation HT détaillée avec les honoraires, les produits administrés ou délivrés, ainsi que la TVA.

Un devis peut vous être établi sur demande. Le paiement est dû à la fin de la consultation ou à la restitution de votre animal après une chirurgie.



Après accord, une facturation mensuelle pourra être mise en place pour les éleveurs. Des facilités de paiement peuvent aussi être accordées si entente préalable.

Le paiement peut se faire par carte bancaire, chèques, espèces ou virement.

Aucune remise n'est accordée aux comités d'entreprise.

Consentement éclairé.

Toute intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie fera l'objet de la rédaction d'un document de consentement éclairé signé par le propriétaire, dans lequel celui-ci accepte le risque inhérent à toute chirurgie et anesthésie.

Notre équipe vous informera également verbalement de tous les risques thérapeutiques ou anesthésiques.

Litiges.

En cas de différent avec l'équipe vétérinaire il est possible de s'adresser au conseil régional de l'Ordre Vétérinaire, 53 rue Jules VALLES, 35000 Rennes.

La SELARL de vétérinaires de Pleyber-Christ et Lanmeur est assurée en RCP chez Allianz, Cabinet Guillerm à St Martin Des Champs 29600.

Conformément à l'article L152-1 du code de la consommation et en cas de litiges concernant la consommation, vous pouvez contacter le médiateur dont nous relevons à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr

Loi informatique et libertés, secret professionnel.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des vétérinaires associés responsables de la clinique.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société Esthima l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.



Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

Admission des animaux errants

Les animaux errants sont sous la responsabilité de la mairie de la commune où ils ont été retrouvés. Le personnel de la clinique peut vous aider à vérifier si l'animal est identifié mais ne peut en aucun cas communiquer à un tiers les coordonnées du propriétaire

Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du Client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

Pleyber-Christ, le 21/02/2022